L'ABEILLE,
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR [?]LLITT, MAGNE & Co.
81, Rue Chartres.
Journal quotidien [?] $12 payable d'avance. De. tri-hebdomadaire [?] $10

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 3 AOUT 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

BILL DE LA SOUS-TRESORERIE.
III.

Nous avons essayé de montrer dans quel esprit avait été rédigé et promulgué le bill de la sous-trésorerie, voyons maintenant quel sera l'effet immédiat, puis quelles pourront être les conséquences de cette loi que les loco-focos vantent comme une admirable inspiration du système *sage, honnête* et *constitutionnel*, sous lequel nous avons le bonheur de vivre et de *souffrir* depuis tantôt quatre ans.

L'effet immédiat, si l'on veut relire les sections 19 et 23, apparaîtra clairement à tous les yeux. La section 19 en effet supprime graduellement la réception pour paiement de droits, taxes, &c. du papier des banques *qui paient en espèces* et ordonne que toutes les sommes dûes au gouvernement général soient, dans un temps donné, acquittées en argent ou en or; la section 23 fait une loi au secrétaire de la Trésorerie de ne pas laisser les traites du gouvernement circuler comme papier d'échange. Que résulte-t-il de là? Deux choses: la suppression totale par le gouvernement de toute espèce de signe monétaire destiné à faciliter les transactions, et l'absorption par ce même gouvernement d'une quantité considérable de numéraire, qui disparaîtra complètement de la circulation. Ne croirait-on pas en voyant le gouvernement prendre une semblable mesure que le numéraire abonde partout, qu'il est en si grande quantité qu'on peut sans nul inconvénient en faire disparaître une notable portion et la garder inactive dans des caveaux bien fermés sans que la facilité des échanges en souffre le moins du monde? Et pourtant notre pays est loin d'en être à ce point! Il est un fait reconnu par les économistes, c'est que la quantité de numéraire qui se trouve aux Etats-Unis est proportionnellement inférieure à celle que possèdent la plupart des grands Etats de l'Europe. Un autre fait que l'on ne contestera pas, c'est que tous ces Etats, à l'exception peut être de la Grande Bretagne, n'ont à traiter, avec un capital plus considérable, qu'une somme d'affaires beaucoup moindre, et pourtant ils se gardent bien de laisser sans emploi une partie de ce capital. Ils cherchent au contraire à l'utiliser de leur mieux et afin d'en faciliter la circulation, ils ne craignent pas de se servir d'un signe représentatif. Eh bien! l'administration en est venue à ce point d'aveuglement qu'elle ne montre même plus une intelligence égale à celle des gouvernements despotiques de l'Europe, et qu'elle ne craint pas de retirer à une population active et intelligente les moyens qui peuvent aider au développement de l'industrie et de la production. Elle enlève une partie du numéraire et veut tuer toute circulation; elle veut par conséquent mettre de nouvelles entraves à toutes les transactions déjà si difficiles, arrêter tous les progrès industriels et condamner notre pays à une impuissance totale.

Et qu'on ne croie pas que nous allions trop loin quand nous affirmons que le système financier de l'administration aura d'aussi terribles conséquences. Qu'on songe combien les premières applications de ce système nous ont été funestes! qu'on songe combien elles ont aggravé la crise épouvantable qui pèse sur nous, crise dont un gouvernement plus intelligent nous eût sauvé les désastres, et l'on se convaincra que la mise en pratique du système tout entier doit forcément amener l'anéantissement de tout le commerce et par suite la ruine de notre pays. Que pourrons-nous faire en effet quand le numéraire, déjà si rare, deviendra plus rare encore, et quand nous n'aurons même plus la possibilité de faire circuler avec aisance le faible capital que nous aura laissé la rapacité de l'administration?

Nous avons reçu communication d'une lettre particulière écrite de Vermillionville, le 25 juillet dernier. Nous en extrayons le paragraphe suivant qui pourra donner une idée des progrès que fait partout la cause de la réforme:

"Les whigs de la paroisse de Lafayette sont enchantés de la manière dont vous vous êtes conduits pour votre élection de juillet; et ils osent espérer que vous serez aussi zélés à l'élection de Novembre. Notre paroisse a presque tourné casaque à l'administration. Vous savez qu'autrefois elle était presque toute démocrate: lors de l'élection de notre dernier gouverneur, elle donna une très forte majorité à Prieur. Eh! bien, aujourd'hui, c'est-à-dire à la dernière élection, le parti locofoco a obtenu une majorité de 13 voix! et nous espérons que la majorité sera pour nous en novembre prochain."

PROTÊTS—Deux traites, l'une de $30,000, l'autre $10,000, tirées par l'agent de la Marine pour l'Océan pacifique et acceptées par J. K. PAULDING, secrétaire de la Marine, ont été protestées faute de paiement le 15 juillet dernier. Ce n'était pas assez, à ce qu'il paraît, de voir des agents secondaires laisser en souffrance les traites lancées par le gouvernement, il faut que le gouvernement lui-même refuse de payer celles qu'il a revêtues de son acceptation. Qui donc osera dire maintenant qu'il n'est pas en faillite ouverte?

BONNE FOI DE L'ADMINISTRATION.

S'il restait encore des doutes sur la tendance liberticide des partisans de l'administration, il n'y aurait qu'à examiner la manière cauteleuse avec laquelle elle agit constamment.

Prenons pour exemple le sujet des dépenses publiques.

Le Pouvoir exécutif présente son budjet au Congrès. Si les membres de l'opposition votent contre ils sont accusés de vouloir, par une opposition systématique, entraver la marche du gouvernement; s'ils votent pour, on prétend qu'ils ont assumé sur eux toute la responsabilité des dépenses et que l'administration en est complettement exonérée.

Ce n'est pas tout. Le Pouvoir Exécutif présente ordinairement au Congrès un budjet dont le chiffre est bien inférieur à celui qu'il veut obtenir; aussi a-t-il soin de faire présenter par ses partisans dévoués des augmentations considérables sur chaque article de dépenses. Ces augmentations sont adoptées par la majorité qui, comme on sait, lui est servilement dévouée, et il vient dire ensuite: Si les dépenses sont très considérables je m'en lave les mains comme Pilate, car je n'avais demandé que telle somme, et ce n'est pas ma faute si le Congrès s'est montré prodigue des deniers publics.

Et c'est par de si misérables subterfuges que l'opposition croit pouvoir s'exonérer de toute responsabilité!

Si l'on pouvait admettre une pareille justification il n'y aurait pas de chef de voleurs qui ne fut excusable devant la justice; car, lui aussi, pourrait dire: Je n'ai personnellement ni tué ni volé personne; si ma troupe (obéissant à mes ordres secrets) a fait l'un et l'autre, ce n'est pas ma faute.

Ce n'est pas le Pouvoir Exécutif qui est seul responsable: *c'est tout le parti* qui le soutient. Si les dépenses publiques ont été augmentées rapidement de treize millions à trente sept, la faute en est à l'administration qui a dépensé le budjet, au Congrès loco-foco qui l'a voté et au parti, en général, qui y a donné son approbation.

Ces misérables chicanes soulevées à propos de la responsabilité des dépenses extravagantes de l'administration, n'ont donc d'autre but que de donner le change au public et de lui faire perdre de vue, un moment, ses véritables intérêts.

PROSCRIPTION.

Un Mr. John Dean, employé comme maître peintre aux chantiers de la marine de Brooklyn, a été destitué pour avoir eu l'audace de faire travailler un ouvrier appartenant au parti de l'opposition.

Dean, ayant la conscience nette écrit au Secrétaire de la guerre pour connaître le motif de sa destitution. Mais nos *démocrates-modernes* ne se croient pas obligés de donner des raisons et Mr. Paulding répond: "Le département ne croit pas qu'il soit nécessaire de "donner aucune raison pour le choix d'un officier ou "ouvrier d'une station navale."

Cette destitution peut être mise en regard avec les poursuites dirigées contre les deux officiers de Baltimore pour avoir acheté des provisions pour l'armée des Etats Unis d'un [?] appartenant au parti de l'opposition.

Voilà pourtant où nous en sommes venus. Un maître peintre d'un chantier de construction des Etats Unis est destitué pour avoir donné du travail à un ouvrier du parti de l'opposition; et deux officiers de l'armée des Etats Unis sont traduits devant une cour martiale pour avoir acheté des provisions chez un commerçant appartenant au parti de l'opposition et de la liberté à la Van Buren.

Les Vanocrates appèlent *Whigs Anglais* les partisans du Héros de Tippecanoe et de la Tamise. Il paraît d'après le *Madisonian* qu'à la dernière commémoration de la bataille de la Tamise, un locofoco fonctionnaire qui se trouvait là, demanda à un vieillard qui se trouvait près de lui "si c'était une fête des whigs anglais?" *Oui*, lui répondit le vieillard, *nous sommes ceux qui ont battu les anglais*: et, découvrant sa poitrine, *voyez vous ces blessures? C'est ici que je les ai reçues en combattant contre les anglais. Où étiez-vous alors?* Il n'est pas besoin d'ajouter que le *Vano* se perdit dans la foule pour éviter de répondre.

Nous prions le *Courrier* de remarquer que nous ne procédons point par insinuation; nous l'avons accusé *de nous avoir fait dire ce que nous n'avons pas dit* et nous offrons de le PROUVER à quiconque pourra prendre quelque intérêt à une misérable question de mots.

Une lettre reçue en cette ville par la goëlette Augustus Lord, arrivée de la Havane, dit qu'on y a appris la perte du navire paquebot *Republican*, sur les côtes nord d'Abaco, le 4 juillet. Ce navire se rendait de New York à la Nouvelle-Orléans. On dit qu'il est entièrement perdu, et que son chargement a été sauvé, mais est très avarié.

Avoyelles, 21 juillet 1840.

"A Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

"Ne serait-il pas urgent pour les démocrates whigs de la Louisiane (aussi bien que des autres Etats) de tenir des *meetings* dans les diverses paroisses et de nommer des comités chargés de rédiger une adresse aux citoyens de leurs paroisses respectives avant l'élection de Novembre?

"Si vous approuviez ce projet vous m'obligeriez de faire quelques observations sur ce sujet en montrant la nécessité d'agir sans retard.

Votre serviteur
"UN HARD CIDER VOTANT.

Nous n'avions pas attendu la recommandation de notre correspondant pour faire sentir aux partisans de la liberté et de la réforme la nécessité d'une organisation prompte et complète.

(*Communiqué.*)

Le second article de *Vérité* prouve autant que le premier auquel nous avons répondu avant hier, combien ce Pseudonyme est, pour lui, une amère dérision, ainsi que l'a d'ailleurs démontré énergiquement l'auteur d'un bon petit article publié mercredi, dans ce journal.

Quant aux calomnies qu'il répand sur le juri de police, l'auteur de l'article précité en a fait justice, et nous ne doutons pas qu'elles retomberont sur lui-même, mais ce que nous devons signaler, concitoyens, c'est l'esprit de ce dernier écrit de *Vérité* qui ne cherche rien moins qu'à faire croire au public que ce juri n'a eu en vue en contractant avec les marguilliers, que de doter l'Eglise St. Louis de $6000 par an!....

Et voilà comment en dénaturant les choses on parvient parfois à arriver à son but, quelqu'injuste, quelque coupable qu'il soit.

Cela nous fait voir clairement la nécessité qu'il y a de nous rallier, de nous unir de bonne foi, pour repousser les injustes prétentions d'une fraction de notre population, qui non seulement voudrait tout envahir, honneur, fortune et prospérité, mais réduire l'ancienne population à la condition d'Ilote....

La majorité, forte, courageuse et énergique, nous reste encore, concitoyens, ayons donc la volonté de maintenir nos droits avec fermeté et nous les maintiendrons!

Citoyens de la 1ère. Municipalité.

INTERIEUR.

WASHINGTON.—Les deux Chambres du Congrès se sont ajournées le 21 juillet pour se rassembler au premier lundi de décembre prochain.

BOSTON.—La goëlette de guerre des Etats-Unis Grampus est arrivée le 21, de la côte d'Afrique, ayant touché à St.-Thomas le 6 juin.

Un grand banquet, auquel assistaient plus de 2,000 personnes, a été donné à M. Cunard pour le complimenter d'avoir établi une ligne de bateaux à vapeur entre l'Angleterre et Boston.

EXTERIEUR.

BRESIL.—On a reçu à Baltimore des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 5 juin. Toutes les parties de l'Empire sont parfaitement calmes excepté Maranham et Rio Grande. Du reste, les troupes royales continuent à triompher dans ces deux provinces. Un engagement a eu lieu le 3 mai sur les bords du Taguary entre mille impériaux, sous la conduite du général Manuel Jose Rodrigues, et deux mille insurgés. L'action a duré près de trois heures et a été fort vive. On estime à 200 hommes la perte des impériaux, à 400 celle des insurgés.

L'ex-ministre des finances avait annoncé que les services publics réclameraient une somme de vingt millions cinq cent soixante quatre mille six cent neuf réaux et que le revenu ne s'élèverait guère qu'à 14,352,000 réaux; ce qui constituait un déficit d'un peu plus de 6,000,000 réaux. Il paraît que ce déficit sera considérablement réduit par l'augmentation du produit des douanes. La dette nationale du Brésil s'élève, à ce qu'il paraît, à près de $75,000,000. La somme des marchandises étrangères importées et consommées au Brésil pendant l'année 1838—39 est de 29,450,697 réaux. Durant cette année il est entré et sorti du port de Rio Janeiro 163 vaisseaux nationaux étrangers. Le 1er. juin, il y avait à l'ancre dans ce port 36 batimens Portugais, 17 Anglais, 6 Américains, 9 Danois, 1 Suédois, 6 de Hambourg, 3 de Brême, 5 de Montevideo, 2 Autrichiens, 1 Toscan, 1 Napolitain, 12 Sardes, 2 Espagnols, 1 Prussien, 1 Norvégien, 3 Belges, 1 Français, et montre plusieurs vaisseaux de guerre de différentes nations, entre autres le *Decatur* des Etats-Unis.

BUENOS-AYRES.—On a reçu à Salem (Massachussets) des journaux de Buenos-Ayres jusqu'au 19 mai et de Montevideo jusqu'au 26 du même mois. Le blocus continuait toujours, et l'armée d'invasion avait pris ses quartiers dans la province d'Entre-Rios. Des évènemens assez importans ont eu lieu dans la République-Argentine pendant les premiers jours de mai. Le colonel Campos, l'un des officiers d'Echague, a remporté, le 7 mai, un avantage sur un détachement de l'armée de Lavalle; mais cet avantage est largement compensé par l'insurrection de la province de Teccuman, qui a déclaré qu'elle se retirait de la confédération et qu'elle ne reconnaissait plus l'autorité du gouvernement de Buenos-Ayres. Les Etats de Catamarca, de Hujuy-Salto et de St. Louis ont immédiatement suivi cet exemple. Ainsi à l'heure qu'il est sept Etats se sont prononcés contre le gouvernement central; malheureusement ces Etats sont situés fort loin du centre, sur les confins du Chili et du Pérou, et il faudrait à une armée près de trois mois pour arriver jusqu'à Buenos-Ayres. L'insurrection ne saurait donc avoir d'ensemble et ne peut être bien redoutable pour le gouvernement central. Un passager arrivé de Montevideo, assure que la province de Teccuman ne s'est pas contentée de se détacher de Buenos-Ayres, et qu'elle a déclaré la guerre au parti dominant dans cette ville.

Le schooner *Joséphine* de New-York a été capturé par les Français au sud des limites du blocus et amené à Montévideo. Les Français donnent pour toute raison de cette capture que le bâtiment leur est suspect; mais cet acte arbitraire n'a eu lieu sans doute que parce que, de la Rivière des Amazones au cap Horn, il n'y a qu'un seul navire de guerre américain et que ce navire, qui est tout simplement le brick *Marion*, de seize canons, ne peut suffire à protéger notre pavillon. Le gouvernement anglais n'a pas été aussi négligent que le nôtre: Dans ces parages où l'on ne compte qu'un seul bâtiment de guerre américain, onze navires portent le pavillon anglais. Des pétitions ont demandé l'augmentation de nos forces sur ce point.

On assure que le gouvernement anglais et celui de la République Argentine ont échangé le 16 mai à Buenos-Ayres, les ratifications d'un traité pour l'abolition de la traite des nègres.

VARIÉTÉS
HISTORIQUES.
UN MARIAGE MORGANATIQUE.

Dans ce moment où la mort de Frédéric-Guillaume III a porté l'attention publique sur la vie de ce monarque homme de bien, on ne lira point sans intérêt l'épisode suivante, dont nous garantissons à nos lecteurs l'entière exactitude:

Le roi de Prusse perdit le 19 juillet 1810 son épouse, la belle reine de Prusse. Le mariage avait été extrêmement heureux, et les regrets qui suivirent cette mort furent universels. Par ordre de son royal époux, l'appartement que la reine Louise avait occupé dans le petit palais de Berlin fut conservé dans l'état où il se trouvait au moment de sa mort. Un simple mausolée ombragé de beaux arbres fut élevé dans le parc de Charlottenbourg pour recevoir les restes mortels d'une épouse chérie et d'une souveraine adorée; le célèbre sculpteur Rauch orna ce tombeau d'une statue en marbre de Carare, représentant la mort de la reine. Chaque année le peuple de Berlin se rend en pèlerinage à ce mausolée, et chaque année aussi, depuis bientôt trente ans, toute la famille royale de Prusse vient prier le jour de l'anniversaire de la mort de la reine dans la chapelle souterraine.

Ce culte pour une princesse qui mourut de chagrin en voyant la monarchie du grand Frédéric au pouvoir de Napoléon, ces fleurs que le peuple jette sur sa tombe, cette île couverte d'arbustes charmans que la piété publique entretient dans le parc de Berlin en souvenir d'une reine bien aimée, tous ces hommages sans faste et sans ostentation font éprouver un certain attendrissement même à l'homme le moins enclin à sympathiser avec les douleurs royales.

Cependant, en 1817, le feu roi de Prusse maria sa fille aînée, la princesse Charlotte, au grand duc Nicolas, aujourd'hui empereur de Russie; en 1822, sa seconde fille, Alexandrine, au prince Paul de Meklembourg-Scheverin, frère de la duchesse d'Orléans. Plus tard, le mariage de la troisième fille du roi, la princesse Louise, fut décidé.

Le vieux monarque qui jusque-là avait habité le même palais avec ses enfans, se trouvait ainsi, par le départ de ses filles, privé des soins les plus chers, et il conçut alors la pensée de chercher, pour sa solitude, une nouvelle compagne.

[?], lors de son séjour à Paris, une jeune dame du faubourg Saint-Germain avait fait une vive impression sur le cœur de Frédéric Guillaume III; il fut cependant dissuadé de contracter avec elle des liens indissolubles; plus tard, mademoiselle de Brandenstein était [?] le point d'être choisie comme épouse morganatique: ces projets avortèrent, et ce fut par le plus simple hasard que le choix tomba sur la comtesse Auguste de Harrach.

La famille de Harrach est fort ancienne; la ligne protestante à laquelle appartient l'épouse du feu roi de Prusse était [?]. Chaque année madame de Harrach la mère allait prendre les eaux à Tœplitz en Bohême, où le roi de Prusse avait également l'habitude de séjourner pendant chaque saison des bains.

La modeste fortune de la famille de Harrach ne lui permettait aucun luxe; la [?] de la jeune comtesse était donc toujours aussi simple que son maintien modeste. Ce fut cette pauvre jeune personne que le roi de Prusse remarqua, et comme il avait l'habitude toute bourgeoise des princes allemands de se promener chaque jour au milieu de la foule des baigneurs, et d'adresser la parole aux petits comme aux grands, la jeune comtesse Auguste fut du nombre des dames avec lesquelles le roi s'entretint plus [?] pendant la saison des eaux de 1824.

Avant de retourner à Berlin le roi se rendait chaque année en visite à la campagne de son [?] près la cour de Saxe, M. de Jordan. Il fit savoir à celui-ci qu'il verrait avec plaisir une invitation pour Mmes. de Harrach. Personne ni à Tœplitz, ni dans l'entourage le plus intime du roi ne se doutait du sort qui était réservé à la comtesse Auguste. Celle-ci arriva à la campagne avec sa mère dans une de ces pauvres voitures de transport qu'on nomme en Bohême *hauderer*. Le soir quand on eut pris le thé, le roi fit de vives instances à la vieille comtesse pour l'engager à passer avec sa fille encore un jour à la campagne. Mme. de Harrach s'excusa en parlant de l'engagement qu'elle avait avec le voiturin et prit congé le même soir.

A peine fut-elle partie que le roi tirant tout d'un coup à part son aide-de-camp et ancien ami le général Witzleben, lui dit sans aucun préambule: *Je veux épouser Mlle. de Harrach, allez de ma part demander sa main à sa mère, arrangez tout cela avec le prince de Wittgenstein, ici présent.*

La surprise de ces deux grands dignitaires fut extrême; mais le plus profond secret fut religieusement gardé. En peu de jours le mariage fut décidé et les conditions réglées. L'acquiescement des enfans du roi et surtout du prince royal aujourd'hui roi, occasiona quelques débats dans la famille royale, et ne fut certes donné qu'à contre-cœur. Rien en attendant ne transpira dans le public. Il avait été décidé que la comtesse Auguste de Harrach prendrait le titre de princesse de Liegnitz, que le roi pourvoirait *de sa cassette* aux dépenses de cette union et à l'entretien de la maison de la nouvelle princesse; ses épingles ne furent fixées qu'à huit mille écus par an, et les enfans qui auraient pu résulter de cette union devaient prendre le titre de comte ou de comtesse de Liegnitz, sans avoir aucune prétention à la couronne.

Ainsi l'état se trouvait garanti de toute nouvelle charge et l'économie la plus sévère, qui est un trait caractéristique du gouvernement prussien, fut aussi adoptée en cette occasion, afin d'enlever aux habitans du royaume tout sujet de plainte concernant les dépenses de la nouvelle épouse, et de crainte au sujet de l'influence que la jeune princesse pourrait s'arroger dans les affaires de l'état.

Au commencement du mois de novembre 1824, la comtesse Auguste arriva à Berlin, accompagnée de ses parens, et descendit tout simplement dans un hôtel de la capitale. Une voiture de la cour vint y chercher la famille Harrach le 9 novembre pour la conduire au château de Charlottenbourg, où la bénédiction nuptiale devait être donnée devant un petit cercle d'intimes.

Aucun journal n'avait su un mot de ce qui se passait alors à la cour, livrée en ce moment à une assez vive irritation contre ce mariage. Le roi n'avait pas même averti l'évêque protestant, M. le Docteur Eylert, de la cérémonie qui devait avoir lieu. Cet ecclésiastique avait été tout simplement mandé au château, avec invitation expresse de se munir de ses habits sacerdotaux. Arrivé à la hâte dans les appartemens du château, il y trouva réunis: le roi, le prince royal, le prince de Witgenstein, ministre de la maison du roi, le général Witzleben, le premier valet de chambre Timm, et les trois membres de la famille de Harrach. Nulle autre personne du château ne fut admise dans la chapelle, où l'évêque Eylert maria le roi Frédéric-Guillaume III à la comtesse Auguste de Harrach, élevée au rang de princesse de Liegnitz.

Le prince royal pleura beaucoup pendant cette cérémonie, se rappelant sans doute sa défunte mère; la princesse était tremblante, et osait à peine lever les yeux; le roi paraissait grave et sérieux; le prince de Witgenstein comme toujours, aimable et insinuant.

Après la cérémonie, la princesse se rendit à Berlin dans les appartemens qui lui avaient été préparés, au Petit Palais, du côté du jardin.

Le comte et la comtesse de Harrach, ses parens quittèrent Berlin peu après, pour ne laisser aucune prise à la médisance, qui aurait pu craindre de voir une influence de famille s'établir à la cour de Berlin. La conduite de cette digne famille, qui était pauvre, et qui est restée pauvre, fut des plus nobles et des plus désintéressées; le frère de la princesse de Liegnitz est encore aujourd'hui simple lieutenant ou capitaine au service d'Autriche, et jamais les Harrach n'ont accepté ni titres, ni faveurs, ni pensions.

Une telle conduite est trop rare pour ne pas être citée avec éloges, car elle contraste singulièrement avec l'esprit d'intrigue et l'amour des richesses, qu'on voit si souvent envahir la conscience de ceux qui approchent le pouvoir.

Le Bulletin des Lois du royaume de Prusse fut la première qui annonça officiellement le mariage du roi à ses sujets. Alors une sourde rumeur parcourut tout Berlin, on peut même dire toute la monarchie. Partout et dans toutes les classes de la société on blâmait énergiquement la résolution royale, partout le culte de la fidélité à la feue reine Louise semblait exclure l'idée d'une nouvelle union; peu de voix s'élevèrent pour représenter impartialement et sous son véritable aspect le mariage du roi, âgé alors de cinquante quatre ans, avec la princesse de Liegnitz, âgée seulement de vingt cinq ans. Partout on blâmait, on craignait de voir arriver à la suite de la jeune femme le favoritisme et l'intrigue; on ne connaissait pas encore le caractère de la princesse, et on tenait peu de compte de la position du roi, qui désirait ne pas rester sans soin dans sa vieillesse et qui avait fait choix d'une femme simple, douce et bonne, sans esprit ambitieux et sans désir de briller.

Le mécontentement public fut néanmoins au premier moment si grand à Berlin que dans plusieurs cercles on brisa le buste du roi et l'on détruisit les estampes qui représentaient Frédéric Guillaume III au tombeau de sa première épouse.

Plus forte encore que dans la ville, l'opposition se manifesta parmi les membres de la famille royale. Un des jeunes princes fut même mis aux arrêts par ordre du roi pour avoir manqué d'égards à la princesse de Liegnitz et ce fut précisément le même prince qui plus tard devint un des plus dévoués amis de la princesse. Le prince royal, aujourd'hui roi, se conduisit dans toute cette affaire avec beaucoup de dignité; le duc Charles de Mecklenbourg en courtisan, les autres princes avec une froideur qui a dû, dans les premières semaines de sa nouvelle carrière, blesser fréquemment la pauvre princesse.

La partie féminine de la cour de Berlin surtout se montra fort dédaigneuse; en tête des opposans on remarquait l'impératrice de Russie et la grande duchesse Alexandrine de Meklenbourg, la première de ces princesses surtout affectait des manières assez hautaines auxquelles Mme. de Liegnitz ne répondit que par la plus grande abnégation et une continuelle bonne volonté à oublier même les plus mauvais procédés à son égard. Le roi cependant mit bientôt fin à toute cette conspiration d'amours-propres féminins et de prétentions outrées, qui trouvaient même un aliment nouveau dans les manières et l'extérieur agréable de la princesse de Liegnitz; et celle-ci, d'un autre côté, parvint peu à peu à se faire quelques amis et des zélés défenseurs. Mais les choses avaient été poussées à ce point que les princesses reçurent du roi, leur père, l'ordre de rester pendant un certain tems éloignées de la cour. Cet exil, mais plus encore la modestie et l'exquise politesse de la princesse de Liegnitz, qui ne briguait aucun honneur et ne cherchait à se faire remarquer que par sa simplicité et sa bonté, amenèrent enfin une véritable réaction en sa faveur, non seulement à la cour, mais aussi dans l'opinion publique, qui, aujourd'hui, a largement dédommagé par une grande popularité cette princesse si sévèrement jugée à son début.

Mme. de Liegnitz a fort sagement écarté tout ce qui dans sa conduite aurait pu donner lieu de lui soupçonner une influence quelconque. Ne se mêlant des affaires ni politiques ni privées du roi, refusant à tout jamais d'apostiller des demandes et des sollicitations ne voulant être que la compagne d'un roi aimé de ses sujets, elle ne s'arrogeait ni crédit, ni pouvoir quelconque. De temps à autre plusieurs journaux étrangers ont voulu [?] que la princesse de Liegnitz avait exercé quelque influence sur les rapports entre une partie de la cour de Berlin et celle des Tuileries, cette supposition nous paraît totalement dénuée de fondement. La princesse de Liegnitz n'a rien à s'attribuer à cet égard qui ne revienne à meilleur droit aux idées du prince de Witgenstein, plus encore qu'à l'adresse de M. Bresson, dont on a fort exagéré l'habileté, et qui jadis à Bruxelles, lorsqu'il s'agissait d'élire un roi, n'a guère brillé d'un vif éclat diplomatique. La princesse de Liegnitz s'est bornée à son simple rôle de femme, une autre ambition quelconque n'aurait guère trouvé d'encouragement ni de la part du roi, ni de la part de l'opinion publique qui aujourd'hui à Berlin comme partout exerce une influence croissante. Quand Mme. de Liegnitz est arrivée à la cour de Berlin, son éducation était fort incomplète; elle travailla dès lors beaucoup pour acquérir les connaissances nécessaires à son rang, ses goûts sont restés modestes, quelques nouveautés de Paris sont certainement une distraction fort innocente! Mme. de Liegnitz n'est ni une femme forte, ni une femme savante, ni un bas-bleu; presque chaque jour, elle consacrait trois ou quatre heures à faire au roi la lecture de romans français, et, faut-il le dire, ceux de Paul de Kock n'étaient pas les moins goûtés par elle et par son royal auditeur.

On a souvent remarqué que dans les situations épineuses de la vie, et certes la position de Mme. de Liegnitz eût souvent ses difficultés au milieu d'une nombreuse cour, le simple bon sens des femmes, le tact et le sentiment du devoir réussissent mieux à conquérir l'estime, le bonheur et les sympathies que ces qualités brillantes qui projettent de vives clartés au dehors et laissent si souvent l'ame profondément attristée.

BUREAU D'ENREGISTREMENT
De Décès et de Naissances.

BUREAU d'enregistrement des décès et des naissances—(L'office a été transporté rue Ste. Anne, No. 53;) il est ouvert de 9 A. M. à 3 P. M.)

Il est ordonné par la loi que la naissance de tout enfant libre et la mort de toute personne libre, dans la paroisse d'Orléans, doivent être déclarées à ce bureau dans les 30 jours qui suivent ces évènements ou elles ont eu lieu; et comme beaucoup de nos concitoyens ignorent cette mesure importante, on informe le public que chaque contravention à cette loi sera punie d'une amende de la somme de $10 et condamnée aux frais de poursuite.

Nlle. Orléans, le 25 juillet 1840.
27 jt. VINCENT RAMOS, Recorder.

(*Communiqué.*)

Les avis d'encan qui se publient ordinairement dans un journal, peuvent, dans quelques circonstances n'être pas suffisants. Si jamais vente a mérité l'attention publique, c'est celle de terrains avec bâtisses qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, par Messieurs L. A. Gardiel, Hewlett et Cenas, et J. A. Beard, et qui, si elle n'est pas terminée aujourd'hui, sera continuée demain. Aux observations du Courrier on doit ajouter que la ville gagnera à ce que les ilets qui sont maintenant tenus vacants par quelques propriétaires, étant vendus seront divisés sur un plus grand nombre de possesseurs; et il en résultera naturellement que le nombre des maisons sera de beaucoup augmenté. Des familles que le taux exhorbitant des loyers tient éloignées de la ville, y rentreront dès qu'elles trouveront une diminution sensible dans le prix des loyers... La vente sera positive et sans réserve, et les conditions étant très avantageuses, à savoir un cinquième comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit sans intérêt ni endosseurs, tout porte à croire qu'elle sera bien suivie.

DERNIERES DATES

New-York	juil. 22	Liverpool	juil. 4
Boston	juil. 21	Londres	juil. 3
Philadelphie	juil. 24	Havre	juin 30
Washington	juil. 24	Paris	juil. 1
Baltimore	juil. 25	Bordeaux	juin 27
Charleston	juil. 25	Madrid	juin 16
Vera-Cruz	juin 5	Cadix	juin 16
Tampico	juin 5	Havane	juil. 10
Mexico	mai 27	Honduras	juil. 21

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans, 1 aout 1840.

Espèces	5 à 6	pour cent prime
Billets de Banque des E.U.	2½ à 3	do.
Notes de la Trésorerie	6 à 7	do.
Souverains	$5 10 à $5 20.	
Doublons Espagnols	17 à 17 27½	
do Mexicains	16 37½ à 16 62.	
Or Américain	7 à 8	pour cent prime.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.
Navire [?], Hall, Liverpool, L H Gale
[?] Emerson, Liverpool, S & J P Whitney
Barque E. [?] Martin, Philadelphie, J D Denegre
Goel. Creole, Co[?], A Capdevielle & co
Cumanche, [?] Orleans, do
Sloop Liberty, Moore, St. [?] capit
Navire à vapeur Columbia, Wi[?] Smith & Co
Steamer Elba, Freligh, St. Louis, F C[?]

ARRIVÉS.
Bateau de remorque Pilot, Davis, venant de la Passe Nord Est.
Bateau de remorque Mohican, Heaton, venant de la Passe Nord Est.
Navire Champlain, Brown, en 23 jours de Philadelphia, à S & J P Whitney.
Navire Viola, Palmer, de Liverpool.
Barque Natchez, Snow, de Boston par la voie de la Mobile, sur lest.
Barque Francis Staunton, Lefavour, en 30 jours de Boston, au capit.
Brick Kremlin, Blaney, en 30 jours de Portsmouth, N. H, sur lest, au capit.
Brick Dove, Ingersoll, en 30 jours de Boston, au capit.
Goel. Mount Moriah, Rodgers, de Cedar Keys.
Goel. Augustus Lord, Barnes, de la Havane.
Goel. Callao, Waterhouse, en 18 jours de New York, au capitaine.
Steamer Robert Fulton, Hooper, de Baton Rouge.
" Maid of Orleans, Taylor, de St. Louis.
" Feliciana, Irwin, du Bayou Sarah.
" Jno. Armstrong, Streck de Field's Mill.
" Swan, Lambert, des Iles Chandeleurs.
" Pawnee, Gorin, de St. Louis.

MEMORANDA.
Arrivé d'ici à la Havane, le 21 juillet, steamer Tomochichi.
Arrivés d'ici à Philadelphie, le 24 juil. barque Coosa, brick Langdon, Cheeves.
Expédié à Boston pour ce port, le 22, nav. Mary Frances, Perceval.
Arrivés d'ici à Baltimore, 24, goel. Groton, Fogg.
Arrivé à Boston, brick Grand Turk, Mcnamin.
Barque Elvin, en 35 jours de la N. Orléans pour Liverpool, a été hélé dans la lat. 34, long. 35, 40.
Arrivés à New York, du 21 au 23, navires Westminster, London, 10 juin, Camilla, Hamburg; Leone, Palermo; Emerald, Havre, 4 juin; Sidons, Liverpool, 15 juin; Louis Philippe, Havre, 9 juin; navire New York, Liverpool.
A New York, 24, brick Confidence, Couzens, en 23 jours de la Nouvelle Orléans.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe Extra No. 63.
47 53 62 8 71 28 33 1 4 10 64 48 77.
AUJOURD'HUI à 5, heures à l'Exchange Hôtel.

Gros lot	$4,000
1 Lot de	2,00[?]
1 Lot de	1,150
1 Lot de	1,016 40
1 Lot de	1000
1 Lot de	500
2 Lots de	400
5 Lots de	200
5 Lots de	160
10 Lots de	[illegible]

Billets, $2 00 coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
3 aout 26, rue du Canal.

ENFANT PERDU.—Une petite fille, âgée de deux ans, blonde, ayant les yeux noirs, du nom d'Emilie, a été prise samedi, entre onze heures et midi, rue Dumaine, No. 121, encoignure Dauphine. Les personnes qui pourront la donner des renseignemens ou la ramener aux parens, recevront une recompense honnête en s'adressant au bureau de l'Abeille. 3 aout—1

AVIS.—Le soussigné prévient le public en général et en particulier les marchands faisant profession de pacotilleurs dans cet Etat, que sa femme ayant abandonné le domicile conjugal, il se refusera à l'avenir de payer toute dette contractée par elle à dater de la publication du présent avis. GILBERT D'ARENSBOURG.
Paroisse St. Charles, le 1er. aout 1840. 3 aout—10

AVIS—La société existant entre les soussignés sous la raison de Lepage Brothers & Co., est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Mr. James Chalaron est chargé de la liquidation de la société et il continuera les affaires de la maison sous son propre nom.
LOUIS LEPAGE, JAMES CHALARON. 3 aout

LE soussigné a perdu Jeudi soir, à neuf heures, au coin de Notre Dame et Levée, un porte-feuille contenant deux cent piastres à peu près, en jaune billets de 50 piastres de la Banque d'Orleans, vingt piastres du Planters Bank Natchez, et un billet No. 301 de l'Hôtel de la Monnaie. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra au soussigné à l'Hôtel de la Monnaie. 3 aout—1 PIERRE ROGER.

LE soussigné informe le public de ne point vendre à crédit à Marie Rose Rodgers son épouse, attendu qu'elle a quitté sa maison et son enfant. 3 aout—3 JEAN JUNEK.

TRAITES sur Boston, à vendre par VAN WYCK & Co, 35, Camp. 3 aout

POIVRE.—200 sacs poivre noir de Sumatra à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 3 aout

PLOMB EN BARRES.—10 barillets en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier, 3 aout.

FARINE.—150 barils farine superfine à vendre par J. LANDIS & Co. 3 aout

CIGARES.—Un assortiment complet des meilleurs cigares de la Havane, est constamment à vendre chez J. N. CABALLERO, 32 Vieille Levée. 3 aout

FICELLE D'EMBALLAGE.—10,000 livres à vendre par SAMUEL BELL, No. 89, rue des Magasins. 3 aout

SAIN-DOUX.—500 barillets et 20 barils sain-doux en feuilles en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 3 aout

VIN.—60 caisses vin de Sherry pale et de Madère, et 80 caisses vin rouge à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 3 aout

PORC mess et prime à l'inspection de Bozant, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 3 aout

PORC—150 barils mess et 50 de prime, à vendre par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 3 aout

HUILE d'éléphant ou de [?]—23 barriques en débarquement du Hindoo, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, Magasins. 3 aout

MOUCHOIRS Tippecanoe—6 caisses en débarquement du Hindoo, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, Magasins. 4 aout

SAVON—200 caisses savon extra no. 1, marque de G. & N. Sturtevant et Co., en débarquement du Hindoo, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, Magasins. 3 aout

SEL—2200 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, enc. des rues Poydras et Magasins. 3 aout

SEL—2000 sacs de sel de Liverpool gros et fin, maintenant en débarquement des navires Danmark et Shaw, à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, Encoignure des rues Poydras et Magasins. 3 aout

HABILLEMENTS—15 caisses comprenant un assortiment de chemises de couleurs et à carreaux, et de calico blanc; de pantalon de toile écrue, de cotonnade et de fantaisie; de vestes rondes, &c. en débarquement du navire Hindoo, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, rue des Magasins. 3 aout

LE soussigné négociant en sel a constamment en main, un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 3 aout

TOILE FORTE—1500 pièces Toile de Dundee, en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHER, 50, rue du Camp. 3 aout

CHAUX—1000 barriques de Thomaston fraiche, de la cargaison du brick Julia et Helen, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 3 aout

BOTTES ET BRODEQUINS—300 caisses en magasin à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 1 aout

FARINE, PORC, WHISKEY, BEURRE &c.
50 barils farine superfine,
50 do porc mess mott et épaules C. M. O.
170 do whiskey rectifié,
40 do beurre de l'Ouest,
13 do pièces toile d'emballage, à vendre par
1 aout P. A. GIRAUD, 6, Nouvelle Levée

VINS de Bordeaux—100 barriques vins de famille, excellente qualité, divers crus et prix, 200 caisses vins St. Julien, St. Emilion, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, &c. à vendre à conditions faciles pour clore une consignation par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 1 aout

VINS BLANCS—50 demi barriques et 40 caisses vins supérieurs de divers crus et prix, pour clore une consignation par LOISON & SYLVESTRE, 73, rue Royale. 1 aout

LIQUEURS et Cognac—100 caisses liqueurs surfines assorties, Kirch, absynthe, fruits à l'eau de vie et cerises à l'eau de vie très fraiches, 10 barils Cognac très vieux et 4 pipes Cognac fin de Champagne, à vendre pour clore une consignation par LOISON & SYLVESTRE, 73, rue Royale. 1 aout

HABILLEMENTS pour nègres—12 caisses jeans de Victoria et Wahiston, 38 balles coton Lowell 7/8, 8 do cotonnade Lowell, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 1er aout

BLANC de Baleine—250 caisses 1re qualité, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 1er aout

CORDE d'emballage—200 rouleaux du Kentucky, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, rue des Magasins. 1er aout

MAQUEREAUX et Saumons de la Nouvelle Ecosse à vendre par P. A. GIRAUD, 6, rue de la Nouvelle Levée. 1 aout

HOTEL DE MANDEVILLE.
BALS D'ETÉ.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1er août, ils donneront à l'hôtel de Mandeville, quatre Bals de Souscription, lesquels auront lieu le samedi.
Prix de la souscription: $6 pour 4 bals.
H. LEHMANN, F. KNOLL.
Les listes de souscription se trouvent à la Bourse St. Louis et chez [?], marchand d'instruments, encoignure Chartres et Jefferson, et à l'Hôtel Mandeville.
N. B. [?] qui ne sont pas souscripteurs pourront se procurer des billets d'entrée—Prix par entrée $2.
1 aout

MR. [?] BOYER, chef d'institution, et surtout Mde Boyer, [illegible] M. Boyer prie les marchands de [?] de leurs gardes. 1 at—3

CET [?] erreur qu'on a porté sur la liste de mes débiteurs, publiée dans l'Abeille, le nom de Mr. Laroque Turgeon, pour la somme de $67. C'est Mr. J. B. Laroque Turgeon qu'il faut lire. 3 aout—1 N. GEORGE.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, le 1er. aout 1840.
LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent sur le capital payé, lequel dividende sera payé aux actionnaires le 10 courant ou après cette époque.
Par ordre du Bureau. RICHARD RELF, Caissier. 3 aout

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour de District.—La Banque des Artisans et Marchands de la Nouvelle-Orléans, contre James Walsh et James Gallier.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mercredi, le neuf septembre prochain, à une heure de relevée, aux frais et risques de James Gallier, l'acquéreur à la dernière vente qui a négligé et refusé de remplir les formalités de la dite vente.

1o. CINQ LOTS DE TERRE, situés dans la paroisse de Jefferson, Etat ci-dessus, désignés sur un plan dressé par Benjamin Buisson arpent. le cinq Mars 1832, par les lettres P, Q, R, S et T, dans le carré numéro douze, faubourg Livaudais, borné par le Mississipi, la rue Troisième, la rue de la Levée et la rue Quatrième, chacun des dits terrains, ayant mesure américaine, cinquante pieds face au Mississipi, et cinquante et un pieds un pouce face à la rue de la Levée, et ils sont séparés par les lignes de différentes longueurs, savoir: Le lot marqué P est séparé du lot Q par une ligne de deux cent vingt-cinq pieds: Le lot marqué Q du lot marqué R, par une ligne de deux cent vingt-quatre pieds; le lot R du lot S, par une ligne de deux cent vingt-trois pieds; et le lot S, du lot T, par une ligne de deux cent vingt-deux pieds. Le Lot de Terre marqué P, forme l'encoignure des rues de la Levée et Troisième, et la rue Troisième et le Mississipi, et mesure deux cent vingt cinq pieds sur la rue Troisième. Le lot marqué T, forme l'encoignure des rues de la Levée et Quatrième, et de la rue Quatrième et le Mississipi, et mesure deux cent [?] et un pieds face à la rue Quatrième, [?] les améliorations et dépendances qui [?] droits de batture, privilèges [?] appartenance, sans [?] réserve quelconque [?] propriété se trouve maintenant.

2o. HUIT LOTS DE TERRE, situés dans le même faubourg, désignés sur le même plan par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, dans le carré numéro quatre, borné par les rues de la Levée, Quatrième, Rousseau et Troisième. Le lot numéro trois, forme l'encoignure des rues Troisième et Levée, et mesure cinquante et un pieds un pouce face à la rue de la Levée, sur cent vingt et un pieds deux pouces de profondeur et face à la rue Troisième, cent dix pieds quatre pouces sur la ligne de séparation du lot numéro quatre et cinquante pieds dans la profondeur, sur la ligne de séparation du lot numéro un.

Le lot numéro quatre, mesure cinquante et un pieds un pouce face à la rue de la Levée, cinquante pieds dans la profondeur sur la ligne de séparation du lot numéro deux, cent dix pieds, quatre pouces sur la ligne de séparation du lot numéro cinq.

Le lot numéro cinq, mesure cinquante et un pieds un pouce face à la rue de la Levée, cinquante pieds dans la profondeur sur la ligne de séparation du lot numéro huit, cent dix pieds six pouces sur la ligne de séparation des lots numéros quatre et deux, et quatre vingt dix neuf pieds huit pouces, sur la ligne de séparation du lot numéro six.

Le lot numéro six, mesure cinquante un pieds un pouce face à la rue de la Levée, cinquante pieds dans la profondeur sur la ligne de séparation du lot numéro neuf, cent quatre pieds huit pouces sur la ligne de séparation des lots numéros cinq et huit, et quatre vingt quatorze pieds six pouces sur la ligne de séparation du lot numéro sept.

Le lot numéro sept, forme l'encoignure des rues de la Levée et Quatrième, et mesure cinquante et un pieds un pouce face à la rue de la Levée, cinquante pieds dans la profondeur sur la ligne de séparation du lot numéro dix, quatre vingt-dix-neuf pieds sur la ligne de séparation des lots numéros six et neuf et quatre-vingt huit pieds quatre pouces face à la rue Quatrième.

Le lot numéro huit mesure cinquante pieds face à la rue Rousseau, cent neuf pieds de profondeur entre des lignes parallèles et cinquante pieds, dans la profondeur sur la ligne de séparation du Lot numéro cinq.

Le lot numéro neuf, mesure cinquante pieds de profondeur entre des lignes parallèles, et cinquante pieds dans la profondeur sur la ligne de séparation du lot numéro six.

Le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesure cinquante pieds face à la rue Rousseau, quatre-vingt dix huit pieds dix pouces de profondeur et face à la rue Quatrième et cinquante pieds dans la profondeur sur la ligne de séparation du lot numéro sept, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et appartenances qui en dépendent sans exception ou réserve quelconque.

3o. TREIZE ESCLAVES, dont les noms et l'âge sont comme suit:
Old Joe, cinquante et un ans,
Sam, trente et un ans,
Archy, vingt-cinq ans,
Bob, vingt-cinq ans,
Oliver, trente ans,
Nelson, vingt-huit ans,
Young David, vingt-quatre ans,
Old David, quarante ans,
Reuben, trente-deux ans,
Blackburn, trente-sept ans,
Moton, vingt-six ans,
Edmund, vingt-trois ans, et
Long Jacob, quarante et un ans—lequel nègre est marron.

Conditions de la vente.

Les sus-dites propriétés et esclaves:—la somme de trente-trois mille cinq cent cinquante piastres et quatre cents ($33,550 04) avec les intérêts qui seront dus jusqu'au jour de la vente, à raison de dix pour cent par an, savoir; sur la somme de onze mille sept cent soixante-dix piastres et quatre cents, ($11,770 04) à dater du quatre mai 1838, jusqu'au jour de la vente; et sur la somme de vingt et un mille sept cent quatre-vingt piastres ($21,780) à dater du 4 mai 1839, à raison de dix pour cent, jusqu'au parfait paiement et les frais du procès comptant. Et pour la balance, l'acquéreur assumera le paiement à l'échéance de treize billets tous datés du 28 avril 1836, et payables comme suit: six billets, dont trois tirés par James Gallier à l'ordre de James Walsh, un de la somme de trois mille huit cents piastres ($3,800); un de la somme de quatre mille piastres ($4,000,) et un autre de la somme de trois mille quatre cent cinquante piastres; et trois tirés par James Walsh à l'ordre de James Gallier, un de la somme de quatre mille deux cents piastres ($4,200) un de la somme de trois mille cinq cents piastres ($3,500) et un de la somme de quatre mille cent piastres ($4,100) payables le premier mai 1840; et sept autres billets dont quatre tirés par le dit James Gallier à l'ordre du dit James Walsh, un de la somme de trois mille deux cent piastres ($3,200); un de la somme de trois mille six cents piastres ($3,600); un de la somme de trois mille cinq cents piastres ($3,500); et un de la somme de trois mille trois cents piastres ($3,300); et trois tirés par le dit Walsh, à l'ordre du dit Gallier, un de la somme de trois mille sept cents piastres ($3,700); un de la somme de trois mille cinq cents piastres ($3,500); et un de la somme de trois mille cinq cents piastres ($3,500); payables le premier mai 1841.

N. B. Je suis autorisé d'annoncer, par les demandeurs, que de la susdite somme payable au comptant, l'acquéreur peut liquider la somme de $18,150 de cette manière, en ajoutant l'intérêt de dix pour cent sur la somme de $5,100 à dater du quatre mai 1838, jusqu'au jour de la vente, et sur la somme de $13,000, au même taux, à dater du quatre mai 1839, et de diviser le tout en trois parties égales payables à un, deux, et trois ans, avec intérêt de sept pour cent à dater du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
3 aout MANUEL J. GARCIA, Shériff.

Richard Richardson, syndic des créanciers de Maurice Cannon, *contre* William Hoskins et Benjamin Wilcocks—No. 19401.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le trois septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété suivante hypothéquée savoir:

DEUX LOTS DE TERRE, situés dans le Faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, dans le carré compris entre les rues Ste. Marie, Ursuline ou Ste. Ursule, Félicité et Tenturier, et désignés par les numéros sept et huit sur un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en mars 1836, annexé à un acte de vente de Maurice Cannon à J. C. Wilson, passé le [?] ce jour pardevant David L. McCay, notaire public, à la Nouvelle-Orléans. Les dits lots se suivent et mesurent chaque, 31 pieds onze pouces cinq lignes face à la rue Ste. Marie, et trente deux pieds dans la profondeur, et cent vingt-cinq pieds onze pouces cinq lignes sur la ligne qui les sépare du lot numéro six, et le lot numéro 8, mesure cent vingt-cinq pieds trois pouces sept lignes sur le côté de la rue des Ursulines, le tout mesure anglaise, avec les améliorations et dépendances, s'en dépendant.
Conditions de la vente—Comptant.
3 aout MANUEL J. GARCIA, shérif.

Maria Holliday contre Frédérick Frey.—No. 19440

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le trois septembre prochain, à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

Trois lots de terre, faisant partie de l'habitation connue sous le nom de Bellegrove, située dans la paroisse de Jefferson, à environ huit milles au-dessus de la ville de Carrollton, sur la rive gauche du Mississipi, désignés par les numéros quatre, cinq et six, sur un plan dressé par J. C. Nayros, député arpenteur des Etats-Unis, déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public de la Nouvelle Orléans, chacun des dits lots de terre mesurant un arpent de face au Mississipi et s'étendant dans la profondeur, entre des lignes parallèles, jusqu'au lac Pontchartrain.

Conditions de la vente—La somme de huit mille piastres, avec intérêt de sept pour cent à dater du 28 juin 1839, jusqu'à parfait paiement, $12 frais de protet et d'acte notarié, et les frais comptant: la somme de mille piastres payable le 21 aout prochain; la somme de dix-huit cent une piastres 34 cts. le 20 octobre 1840; la somme de trois mille piastres le 28 juin 1841. et la somme de cinq mille piastres le 28 juin 1842, avec intérêt de sept pour cent sur chacune des dites sommes à dater du 28 juin 1839, jusqu'à parfait paiement, et la balance s'il y en a, comptant.
3 aout MANUEL J. GARCIA, sheriff

Bureau de la Compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, de l'Ouest. Nouvelle-Orléans, le 1r. aout 1840.
MR. GEO. C. LAWRASON a été nommé secrétaire de cette compagnie en remplacement de M. G. E. Richardson, démissionnaire. L. MATTHEWS, Président. 1 aout

LE soussigné ayant été nommé curateur de la succession de Henry Dohn, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre cette succession de présenter leur compte, ou aussi toutes celles qui devraient à cette succession de venir payer immédiatement.
1 at—10 J. LANDIS, 14, rue Poydras.

FARINE superfine, en magasin et à vendre par CONVERSE & Co., 55, Nile-Levée. 1er aout

TABAC assorti, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nile-Levée. 1er aout

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris à vendre par KOHN, DARON & Co. 31 jt

DOUVRES—3600 douvres, à vendre par HADDEN & HALL, 22, Nile, Levée. 1 at

PORC clair—100 barils à l'inspection, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commune. 1er aout

PORC pour habitation—150 barils à vendre par LAYET & AMELUNG, 1[?]. 1er aout

SOULIERS pour Dames [?] FROST & Co, 8, Douane. 1 at

PAPIER à Envelopper—[?] rames papier à envelopper, à vendre par FROST & Co, 8, rue de la Douane. 1 at

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de John Kincaid—Vente par le Register des Testaments—Lundi, trois août 1840, à une heure P. M. à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 juillet 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de John Kincaid,
Neuf actions du fond capital de la Banque de la Cité de la Nouvelle-Orléans.
Conditions comptant.
14 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

SUCCESSION de Joel K. Mead—Vente par le Register des Testaments—Samedi, huit Août 1840, à 4 heures P. M. à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 juin 1840, et à la requête de M. Wharton, avocat de l'exécuteur testamentaire de dit Joel K. Mead, décédé, il sera vendu pour compte de la dite succession, et aux risques et périls de M. Bourley qui s'est rendu adjudicataire pour le compte de Mr. P. Bar, qui s'est refusé à se conformer aux conditions de l'adjudication.
Une presse et caractères &c. &c. meubles &c.
Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
28 jt Régister des Testamens.

SUCCESSION de veuve Gey[?]—Vente par le register des testamens—Samedi huit août 1840 à une heure de l'après midi à la salle des bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité [?] rue Chartres [?] de vente de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans en date du 20 juin 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de Charlotte Merilou, décédée veuve Antoine Marie Gey[?] les esclaves ci-après décrits, savoir:
SANNON, nègre âgé [?] boulanger.
ANNA, négresse âgée [?] 36 ans, blanchisseuse,
CLAIRE, une jeune négresse âgée de 16 à 17 ans, domestique de maison.
ODALIE, jeune mulâtresse de 12 à 13 ans, domestique.
Conditions de la vente—un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les dits billets en cas de non paiement à l'échéance porteront intérêt à raison de [?] par an jusqu'au paiement.
20 juin W. F. C. DUPLESSIS, Register des testamens.
N. B. [?] vente aux frais des acquéreurs, pardevant [?] not. pub.

Succession de A. H. Burlisson.
MERCREDI le cinq août 1840 à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu en vertu d'un ordre de la Cour, des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, au bureau du Register des testamens, situé à l'encoignure des rues Condé et Ste-Anne, pour compte de la succession de A. H. Burlisson, les comptes suivants, savoir: celui contre James E. Bell de $80 76 do. de William Hill de $54 do. do. Eliot de $115 80 do. do. J. Keelie et Gasiveller de $134 60 do. do. Hughes de $73 24 à recevoir de Peter N. Williams de $21—ordre de J. Dirè sur A. W. Campbelle de $18—effet à recevoir de W. H. Turner de $18 do. de Paterson et Jackson de $18—ordre de Geo. S. Schotts, faveur de Daniel Daniel Wathers de $30—compte de services rendus à Joe B. Plelly de $262 37 1/2—compte de Griffith et Barnes de $79 52—effet à recevoir de Jones Eusènes de $100 37.
Aussi une montre en or.
25 j. W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

SUCCESSION de J. Serra Cussi—Vente par le Register des Testaments—Il sera vendu jeudi six août 1840, à 4 heures P. M. par ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 juillet 1840, au faubourg Annonciation, à l'encoignure des rues St. James et Tchoupitoulas, les meubles meublants appartenant à la succession de James Serra Cussi.
Ainsi que le fond d'un café consistant en un lot de vins, liqueurs et provisions.
Conditions comptant.
26 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

QUARTIERS GÉNÉRAUX,
Nouvelle-Orléans, le 24 juillet 1840.

CONFORMÉMENT aux lois de cet Etat, la milice sera inspectée par l'adjudant et l'inspecteur général, dans l'ordre suivant:
Le 13ème. régiment, dans la paroisse St. Tammany et Washington, le jeudi, 3 septembre prochain, à l'endroit désigné par le colonel.
Le 12ème régiment dans la paroisse St. Hélène, samedi le 5 septembre à Greensburg.
Le 2ime. régiment, à Est Féliciana, lundi le 7 septembre à Clinton.
Le 10me régiment, à Ouest Féliciana, mardi, le 8 septembre à *Sterlings old Fields*.
Le 9me régiment à Pointe Coupée, mercredi le 9 septembre au *Parish Court House*.
Le 11me régiment à Est Baton Rouge, le vendredi 11 septembre à Baton Rouge.
Le 8me. régiment, à Ouest Baton Rouge et Iberville, samedi, le 12 septembre, à Plaquemines.
Le 23me régiment, à Lafourche intérieure et Terre Bonne, mardi, le 15 septembre à Thibodeauxville.
Le 7me régiment, dans la paroisse d'Assomption, mercredi le 16 septembre à Napoléonville.
Le 6me régiment, dans les paroisses d'Ascension et de St. Jacques; l'aile droite jeudi, le 17 septembre à Donaldsonville, et l'aile gauche, vendredi le 18 septembre près du local de la cour dans la paroisse St. Jacques.
Le 5me régiment dans les paroisses St. Jean Baptiste et à St. Charles, samedi le 19 septembre près de l'église du Bonnet Carre.
Le 24me régiment, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, lundi, le 21 septembre, dans la ville de Lafayette.
Le 3me régiment, dans les paroisses St. Bernard et Plaquemines; l'aile droite mardi, le 22 septembre à la Terre aux Bœufs ou aux environs, et l'aile gauche mercredi le 23 septembre à la Pointe à la Hache ou aux environs.
Le 14me régiment dans la paroisse de Ste. Marie, lundi, le 5 octobre, à Franklin.
Le 15me régiment dans les paroisses de St. Martin et Lafayette—l'aile droite, mercredi le 7 octobre à St. Martinville, et l'aile gauche jeudi, le 8 octobre à Vermillionville.
Le 16me régiment, dans la paroisse St. Landry, vendredi le 9 octobre aux Opelousas.
Le 22me régiment, dans la paroisse d'Avoyelles, lundi, le 12 octobre, à Marksville.
Le 17me régiment, dans la paroisse des Rapides, mercredi le 14 octobre à Alexandrie.
Le 18me régiment, dans la paroisse des Natchitoches, samedi, le 17 octobre à Natchitoches.
Le 19me régiment, mardi le 20 octobre, à Monroe, paroisse de Washitta.
Le 20me régiment, vendredi le 23 octobre, à Harrisonbourg paroisse de Catahoula.
La légion de la Louisiane, dimanche, le 8 novembre, à la Nelle Orléans.
Le bataillon de Washington et celui des Américains de Naissance, lundi, le 9 novembre, à la Nelle Orléans.
Les 1er 2me et 4me regiments, samedi, le 14 novembre à la Nouvelle Orléans.
2. L'heure habituellement fixée pour les revues sera 10 heures a. m. mais si les troupes sont assemblées à cette heure elles ne seront renvoyées qu'après midi, jusqu'à ce qu'elles aient été inspectées par les officiers.
3. Les brigadiers généraux sont spécialement chargés de l'exécution de cet ordre, et le transmettront ponctuellement à tous les officiers des corps à inspecter, et prendront toutes les mesures préparatoires pour fournir l'effectif complet de leurs corps.
4. Les brigadiers généraux sont requis d'être présents aux inspections des corps de leurs brigades respectives et de fournir à l'adjudant et inspecteur général un rapport complet de leur inspection. Si quelqu'accident empêchait cette inspection par l'officier nommé, et que la saison ne rend pas cette inspection impossible dans plusieurs paroisses, le brigadier général passera cette inspection et en fera son rapport aux quartiers généraux.
5. Les brigadiers généraux ont la latitude de changer le lieu de réunion fixé pourvu qu'ils ne changent rien aux autres revues par eux ordonnées.
6. Les brigadiers généraux sont requis de compléter l'organisation des différents corps de leurs brigades et d'en faire le rapport aussitôt qu'ils le pourront aux quartiers généraux, qui pourront fixer le temps de leurs inspections, si cela est possible, à tous les rapports exigés par la législature.
7. Chaque officier auquel parviendra cet ordre devra en accuser promptement réception par une lettre adressée à l'adjudant et à l'inspecteur général à la Nouvelle Orléans; et chaque officier qui recevra cet ordre est également requis de mettre immédiatement à exécution en ce qui concerne son corps, sans pour cela en attendre la transmission de la part de son supérieur immédiat que quelque accident pourrait empêcher de le faire.
Par ordre du Commandant en chef.
PERSIFOR F. SMITH,
27 juil—2ps Adjudant et inspecteur général.

MR. SIMMONIN, consignataire d'une boite de marchandises par le steamer Louisville, de St. Louis, est prié de venir la recevoir et de payer les frais.
JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

SEL—3000 sacs de Sel gros et fin de Liverpool, dernièrement reçus et à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 29 jt

LETTRES de change sur New-York, à 60 jours, à vendre par H. G. OILDEMEESTER, 44, rue Bienville. 30 jt.

RECU par le navire Charles, arrivé du Hâvre et à vendre au débarquement par le soussigné:
100 fréquins beurre de Normandie,
20 meules fromage de Gruyère,
1000 saucissons de Lyon.
30 jt—10 B. POUVERIN, encoig. Royale et Dumaine.

EN débarquement de la goëlette Créole de la Havane,
50 sacs café,
30 caisses sucre blanc,
5 bls. gelée de gouyave en boites,
26 caisses fruits assortis au sirop, tels que hicacos, gelée de gouyave, ananas, limoncillos, oranges et tamarins.
27 jt—10 B. POUVERIN, encoignure et Dumaine.

MM. PRIESTLEY & BEIN ont transporté leur comptoir du No. 22, Vieille Levée au No. 19, Nouvelle Levée. 31 jt.

PORC, BŒUF &c.—140 barils porc mess, prime, &c. 140 barils et demi-barils bœuf-mess, prime, et 60 barils maquereaux Nos. 1, 2, 3, à vendre en gros et en détail par S. LATAPIE. 30 jt

A VENDRE—Une habitation située à un mille de Baton Rouge, ayant deux arpents de face sur sept arpents de profondeur. Il y a 4 arpents de terre cultivée et entourée, au milieu desquels se trouve une belle maison neuve, ayant 77 pieds de face sur 16 pieds de profondeur, composée de 5 chambres, d'une cuisine, d'un cabinet à bains, de deux caves et de deux greniers, et entourée d'une galerie de 9 pieds de large. Le jardin contient 33 bananiers, 1 puit d'excellente eau et une écurie. La vente se fera avec tous les meubles, la batterie de cuisine, 2 chevaux, 2 vaches, des veaux, des poulets, des pigeons, &c. &c.
Pour les conditions de la vente et d'autres renseignemens on est prié de s'adresser à WILLIAM FURST, Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti. 31 jt—3

A LOUER—Cette maison fort commode et parfaitement bien située, au No. 222 de la rue du Camp, près l'encoignure de la rue Julie, cette maison offre tous les avantages convenables pour une famille. S'adresser à GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 31 jt—10

A LOUER—Une belle et spacieuse maison de résidence à deux étages, située dans la rue de la Douane; près de la rue Dauphine. On peut en donner possession immédiatement, s'adresser à BOULIGNY & GANUCHEAU, 15, Vieille Levée. 30 juil 4

A LOUER—La grande Maison à étage en briques, située à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne. Possession en sera donnée le 15 août: S'adresser à V. & O. VIGNAUD, 40, rue de Chartres. 30 jt

COUR DES PREUVES—Pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Succession de Jas. Braud—Succession de Marianne Catherine veuve de Ranse—Succession de Jeanne Françoise Mérillon veuve Corbier—Sur motion de Arnold Bodin avocat de l'exécuteur et curateur des dites successions, il est ordonné que les créanciers et toutes personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours suivant la publication de cette notice, les raisons pour lesquelles le compte présenté dans les dites successions ne seraient pas homologués et les fonds payés en conséquence.
[L. S.] W. F. C. DUPLESSIS,
31 juillet—3 Régister des Testaments.

Succession de John Messenger.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Samedi, le 8 août prochain, à midi, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, en date du 1er Juillet 1840, Je soussigné Juge de la dite Cour, offrirai en vente publique au lieu de la dernière résidence du défunt, dans la ville de McDonough, en cette Paroisse:
60 cordes de BOIS,
2 CHEVAUX,
1 PIANO,
les MEUBLES MEUBLANS et autres effets MOBILIERS dépendant de la dite succession.
Conditions—Comptant.
20 Juillet, 1840. [Signé] F. DUGUÉ, Juge.
31 juil—[?]

BANQUE DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1840.
LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux dans [?] ville, le lundi 3 août prochain ou [illegible] Caissier. 30 juil—12

[?] NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES [illegible]

TOILE et Corde [?] d'emballage [?] magasin et à vendre par [illegible] 31 jt

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les ports intermédiaires.—Le steamer tirant peu d'eau NAUTILUS, capt. B. Baldwin, Jr. partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, mercredi, le 5 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à S. R. LAWRENCE, 20, Nouvelle-Levée.
Les passagers peuvent n'avoir aucune crainte d'être retardés par les basses eaux; ce steamer ne tirant que 30 pouces. 3 aout

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur passagers, neuf et tirant peu d'eau, ELBA, capitaine J. H. Freligh, partira dès que [?] chargement, s'adresser à bord au bout de la rue Poydras. 28 juillet—6

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI. Le superbe bateau à vapeur CORINTHIAN, capitaine L. Brodes, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, et sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à SAM. BELL, 89, Magasins. 28 juil

POUR ST. LOUIS, ALTON & QUINCY—Le nouveau, superbe steamer CHESTER, bon marcheur, capitaine W. A. Collie est incessamment attendu et sera immédiatement expédié pour les ports ci dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à W. C. TOMPKINS, 66 Camp. 28 juil

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christianne, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. en touchant à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'*Echo* naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le steamer bon marcheur UNITED STATES, capitaine J. B. Hile, est maintenant prêt à recevoir du fret, et ayant une grande partie de son chargement engagé, il sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 juil

CABOTAGE.

POUR LA HAVANE—Le brick CARIBOU, bon marcheur, capitaine George Lainy, ayant une partie de son chargement engagé et à bord, sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capit. à bord, ou à J. W. ZACHARIE & Co. 31 juil

Ligne de packets de la Louisiane et de New York.
POUR NEW-YORK—(Le 10 courant)—Le trois-mâts YAZOO, capitaine Kineburg, a besoin de 100 boucauts de tabac pour compléter son chargement. Pour fret ou passage seulement s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 3 aout

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Devant partir samedi, le 1 août—Le paquebot régulier barque MEZICK, capitaine John J. Garvin, partira positivement comme ci-dessus; il peut prendre plusieurs passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 31 jt

POUR NEW-YORK—Le superbe navire packet YAZOO, capitaine King, ayant partie de son chargement arrêtée, sera immédiatement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 24 jt

POUR BALTIMORE—Le beau trois mats BARQUE, capitaine Nyrick, partira le 30 courant. Pour fret ou passage; s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 23 jt

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière WM. SEYMOUR, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle ou à WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 24 juil

POUR PHILADELPHIE.—Le bon marcheur trois mâts, barque B. MEZICK, capt. J. J. Garvin, ayant presque tout son chargement arrêté et à bord, sera immédiatement expédié. Pour balance du fret ou passage, ayant de jolies chambres, s'adresser au capitaine à bord, près l'Hôtel de la Monnaie, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 22 jt.

POUR BOSTON. Le brick CHESTER, cap. Woodbury, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret sur ou sous le pont, ou passage, s'adresser à bord, en face des batisses du triangle, ou à STETSON & AVERY, 30, rue Gravier. 20 juil

POUR BALTIMORE—Le beau brick FRANCIS, capitaine Meisher, sera très prochainement expédié. Pour fret et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 16 juil

POUR NEW-YORK. Le superbe navire MARY FRANCIS, capitaine Johnson, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. Pour fret de 50 boucauts de tabac ou le tonnage correspondant, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans, ou à GEO. GREEN & BROTH. 26, rue du Camp. 14 jt

POUR BOSTON—Le beau brick LINCOLN, capt. Smith, sera immédiatement expédié ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp. 6 jt

POUR BALTIMORE—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 4 jt

PORTS D'EUROPE

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le trois-mats fin voilier VIOLA, capitaine Palmer, a une partie de sa cargaison engagée. Pour passage, ayant des emménagemens pour 6 personnes, s'adresser à G. BEDFORD & BECK. 3 aout

POUR LIVERPOOL.—Le trois-mats ROBT. PULSFORD, capt. Prince, peut prendre 2000 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à la presse à coton d'Orléans. GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

POUR BORDEAUX.—Le navire français de première classe EULALIE, capitaine Patarin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus du 8 au 10 aout. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. SEIGNOURET & Co. 18 jt.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts MARENGO, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à F. PERRET, 40, rue Toulouse. 16 juil.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier PERUVIAN, capitaine Watton, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à J. ALBERT, 36, rue St. Louis. 25 juin

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 40, Toulouse. 23 juin

POUR LE HAVRE. Le trois mats WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp. 23 juin

A VENDRE OU A FRETER

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville. 9 juil.

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, No. 9, rue St. Louis. 17 juil

MAISON A LOUER A BILOXI. La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Wasle sera louée, le juge et sa famille ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 8 juil—6

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille Levée, dernièrement occupée par un magasin d'habillements, avec tous ses vitrages, consistant en vitrines, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 57, rue du Camp. 11 juil

$25 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de l'esclave HARRY, ayant appartenu à M. P. H. Park, de Catahoula, âgé d'environ 24 ans, griffe noir, bien fait, se balançant en marchant, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, portant les marques d'une blessure au nez, à la lèvre et à l'œil gauche.
1 aout—6 SIDLE & STEWARD.

100 PIASTRES DE RECOMPENSE SERONT données à la personne qui arrêtera et logera dans une des geoles de l'Etat, les deux esclaves suivantes, parties de chez le soussigné, dans la nuit du 7 au 8 courant.
1o. La quarteronne MELLY, âgée de 22 ans, belle femme, d'une jolie figure et toujours bien mise; elle a trois signes très apparents sur la figure, un au haut du menton et un sur chaque joue, elle parle anglais et français.
2o. La quarteronne HENRIETTE, âgée de 24 ans, un peu plus petite que Melly, bien mise, d'une jolie figure ronde, la peau un peu tâchée de rousseurs, elle est couturière de son état, parle l'anglais et le français et lit cette première langue. Elle est bien connue en ville, comme ayant resté tout l'hiver à l'Hôtel Marty.
Dans la journée du 9 courant, on les a vu descendre le fleuve dans un petit canot accompagnées d'un mulâtre, nommé Auguste, qui est gravé de la petite vérole et très brun, et se dit libre. Cinquante piastres sont également promises pour son arrestation.
On pourra s'adresser pour des informations, à MM. F. B. Flauché & Co., et à MM. Toole et Barrière, à la Nouvelle-Orléans.
Fausse Rivière, 9 juillet 1840.
24 juil—10 VT. TERNANT.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE. SERONT données pour l'arrestation et la remise de mon esclave ALFRED, qui est parti marron vers le 1er. d'avril. Le dit esclave est d'un teint clair, il a les cheveux blonds, les jambes cagneuses et a deux doigts de la main gauche crochés, et bégaye lorsqu'on lui parle. Il est bien connu en ville comme ayant conduit un *Hack*, pendant plusieurs années. Le soussigné a des raisons de croire qu'il cherchera à se faire passer pour un blanc, et qu'il est parti pour Cincinnati ou le Texas.
La récompense susdite sera donnée si on l'arrête hors de l'Etat, et cinquante piastres s'il est pris dans les limites de l'Etat. OSBORN CROSS, 19, rue Conti. 27 juil—12

$10 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de la négresse NANCY, âgée de 17 ans, taille de 5 pieds 5 pouces qui est partie maronne mardi le 28 courant, appartenant dernièrement à M. J. L. Florance. F. J. PAVY & Co., 22, rue Gravier. 30 jt—30

CHEVAL EPAVE—Il a été conduit chez le syndic soussigné, un grand cheval bai, boitant de la cuisse droite, sans aucune autre marque apparente. S'il n'est [?] le 12 du mois d'août, le cheval n'est pas réclamé, il sera vendu par le soussigné au domicile de Mrs. Planchard frères, à 4 heures P. M. CHS. TREPAGNIER, syndic. 30 jt—3

RECEMMENT reçu par le bateau à vapeur New-Orleans, quelques CHEVAUX et MULETS du Kentucky, consistant en deux paires de chevaux appareillés, et un joli cheval de selle et de cabriolet, le tout à des prix modérés. W. H. KELLY, Ecurie No. 184, rue Gravier. 28 jt—3

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, à la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Agences, Checks, Sceaux, &c. gravés [illegible]

[?]—[?] barils [?] JOHN A. MERRITT, [?] rue du Camp

CHANDELLES de Suif—100 caisses à vendre par JOHN A. MERRITT, 83, Camp. 30 juil

BEURRE DE GOSHEN—10 fréquins arrangés avec du Sel, reçus par le brick Emily, à vendre par F. D. CHAMBERLIN & Co, 48, Gravier. 1 at

BEURRE de l'Ouest—[?] beurre frais, en magasin et à vendre par F. D. CHAMBERLIN & Co. 48, rue Gravier. 1 at

SUCRE—[?] Sucre [?] à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nile-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT ET DE FERIET.
IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures A. M., à notre magasin d'encan, rue de Chartres No. 122:
300 caisses raisins de Malaga, ainsi qu'un joli assortiment de marchandises sèches &c. 3 aout

PAR FERNANDEZ & WHITING.
MARDI prochain, 4 du courant, à 8 heures de l'après-midi, rue St-Pierre entre Bourgogne et Dauphine, il sera vendu au rabais [?] de magasin, consistant en [?] marchandises sèches et étagères; aussi un assortiment de [?] Conditions—Comptant. 3 aout

PAR F. E. TRICOU.
Emile Doumain contre ses créanciers.
IL sera vendu, jeudi, 3 Septembre 1840, à midi précis, à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse en date du 26 juillet 1840, les propriétés suivantes abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers:
1o. Un lot de terre faisant face à la rue Louisa, faubourg Washington, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 64 pieds de face sur 116 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur. Il y a sur le dit lot de terre une maison de maître en briques et à étage, composée de 4 appartements et galerie, cuisine haute en briques, composée de 4 appartements; dans la cour il y a 2 chambres à domestiques, et [?] un jardin et un corridor carrelé en pierres plates.
2o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues des Grands Hommes et Louisa, mesurant 67 pieds 10 pouces sur la rue Louisa, et 86 pieds à la rue des Grands Hommes. Sur le dit lot de terre il existe une maison neuve en bois à étage composée de 6 appartements, cour carrelée, cuisine en bois et à étage, composée de 4 appartements. Le dit lot de terre est loué [?] un bail de 5 ans à partir du 1er mars 1840, à raison de $40 par mois.
3o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Louisa et Craps, mesurant 95 pieds 10 pouces à la rue Louisa sur 120 pieds à la rue de Craps. Il existe sur le dit lot de terre une maison composée de 4 appartements, galerie et deux cabinets, une cuisine composée de 4 appartements dont le bas est en briques et le haut en bois, un hangar pouvant contenir 20 voitures, poulailler, four, &c.
4o. Un terrain situé rue des Grands Hommes, mesurant 46 pieds de face sur 107 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues Louisa et Clouet.
5o. 3 Terrains attenant au précédent, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur.
6o. 1 Terrain situé rue Louisa, mesurant 40 pieds de face sur 95 pieds de profondeur entre Grands Hommes et Craps.
7o. 1 Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, rue des Champs Elysées, entre Urquhart et Girod, ayant 30 pieds de face sur 110 pieds de profondeur, mesure française.
8o. Un terrain situé au même faubourg, rue des Français, entre Urquhart et Girod, ayant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
9o. 2 Terrains situés au même faubourg, rue des Champs Elysées, entre les rues de la Vertu et de la Force, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur mesure française.
10o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Casacalvo et Lesseps, faubourg Washington, mesurant 53 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Lesseps sur 116 pieds de profondeur et face à la rue Casacalvo.
11o. La moitié indivise de 14 terrains compris entre les rues Feliciana, Clouet, Josephine et Célestine.
12o. La moitié indivise de 4 terrains compris entre les rues Feliciana, Clouet, Josephine et Soldelle.
13o. Un lot de terre situé rue Clouet, entre Josephine et Célestine, mesurant 31 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Célestine.
14o. 4 Lots de terre situés rue Clouet, entre Josephine et Solidelle, mesurant chacun 31 pieds de face sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.
ESCLAVES.
15o. Anna, négresse, âgée de 23 ans.
16o. Fanny, négresse âgée de 3 ans.
17o. Claiborne, nègre âgé de 42 ans.
ACTIONS.
18o. 70 Actions de la Banque des Citoyens.
19o. 10 do de la Banque des Améliorations.
Conditions comptant.
Les actes de vente pardevant Louis T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 3 aout—3, 13, 24 et 3 sept.

VENTE DE SYNDIC.
Dans l'affaire de J. J. Haydel contre ses créanciers.
IL sera vendu par Joseph Locarpentier, à la Salle de Bains de l'Hôtel St. Louis, samedi 5 septembre 1840, à midi; en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane et à la requête des syndics.
Moses, nègre âgé d'environ 32 ans, charretier et laboureur.
Constance, négresse du 30 do négresse de champ.
CONDITIONS—Moitié payable en mars 1841, et l'autre moitié en mars 1842, en billets endossés à la satisfaction des syndics et à défaut de non paiement à l'échéance les dits billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
3 aout—3, 13, 24 et 5 sept.

PAR F. E. TRICOU.
Cargaison de la barque Lionel de Marseille.
IL sera vendu Mardi prochain, 4 courant, à 4 heures et demie P. M., sur la Levée, en face de la rue St. Ferdinand, près de la presse à coton d'en bas, les marchandises suivantes, maintenant en débarquement:
100 barriques vin rouge,
20 do Frontignan,
250 barils imitation Madère,
100 caisses Absynthe,
20 " Kirschwasser,
100 " Savon,
9 boucauts verres,
24 caisses Fromage de Gruyère,
2 boucauts do do
100 caisses vermicelle,
3 balles bouchons,
10 balles amandes,
8 barils Eau-de-vie,
Lentilles, pois, noisettes, &c.
Conditions à la vente. 3 aout—2

VENTE D'IMMEUBLES DE VALEUR.
PAR L. A. GARIDEL.
IL sera vendu le lundi 10 aout 1840, à midi, à la salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis:
Le lot No. 17, formant une des encoignures des rues Moreau et Montegut 3me. municipalité, ayant 27 pieds de face sur la rue Montegut, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur faisant face à la rue Moreau.
Le lot No. 20 se composant du tiers du lot formant l'encoignure ayant 26 pieds de face sur la rue Montegut sur 100 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
AUSSI:
Le lot No. 54 parfaitement bien situé dans la rue de la Vieille Levée, 1ère. Municipalité, ensemble les constructions existantes le composant d'un magasin à étage en briques; ledit lot ayant 24 pieds 2 pouces de face à la rue de la Vieille Levée et une face de 24 pieds 5 pouces à la rue Clinton sur laquelle il a une autre face de 50 pieds 8 pouces sur un côté et 63 pieds neuf pouces sur l'autre côté, [?] Les négocians de la ville ne peuvent trouver un meilleur entrepôt pour l'entrée et la sortie des marchandises. Les locataires actuels payent à l'acquéreur $175 jusqu'au 1er. octobre prochain.
Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet des commissaires de la caisse d'amortissement de la ville dont le principal est payable en 1858 pour $8,166 66 cents, portant intérêt à 6½ pour cent par an payable semi-annuellement, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque et intérêt à 8 pour cent par an.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas Esq. notaire public aux frais des acquéreurs. Si les actes ne sont point passés dans les dix jours qui suivront la vente, les propriétés seront revendues après trois jours d'avis, aux frais et risques des acquéreurs. 1 aout

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, Mardi prochain, 4 [?], à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse No. 42: 25 à 30 caisses Souliers de femmes et Brodequins.
Aussi—Une grande quantité d'autres articles. 31 juil—4t.

Vente par ordre de syndic.
Garretson contre ses créanciers.
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 7 août à 10 heures A. M., au No. 23 de la rue Bienville, par ordre du syndic, dans le procès de H. Garretson contre ses créanciers:—les meubles de MEUBLES, tels que Bois de lits, Bureaux, Armoires, Sofas, Lavabos, Tables rondes et autres, Chaises, &c. Ainsi que les meubles de l'appartement au-dessus du magasin, comprenant une grande quantité d'objets tels que Glaces, Sideboards, Sofas, Chaises, Bois de Lits, Ustensiles de Cuisine &c.
Conditions—Comptant. 27 jt

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu mercredi, le 26 août prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane en date du 18 juillet 1840, et à la requête du syndic des créanciers d'Auguste Wetzel, les propriétés ci-après décrites abandonnées par ledit Wetzel à ses créanciers:—
1o. Un lot de terre de valeur, situé dans l'îlet borné par les rues Delord, des Magasins, du Camp et Poydras et désigné sur le plan par le No. 1. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Delord et des Magasins, et mesure 29 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Delord, mesure anglaise.
Conditions:—$390 avec les intérêts à raison de 6 pour cent depuis le 10 mai 1836, et $4 50 pour frais de protêt comptant; l'acheteur devra se charger en outre du paiement de six billets chacun de $390, portant intérêt spécial de 6 pour cent depuis le 10 mai 1836, et hypothèque spéciale, et payables à 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans de date, à partir du 10 mai 1836, et la balance à 9 mois de crédit en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
2o. Six lots de terre de valeur, situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés par les numéros 11 et 12 de l'îlet No. 3, et par les numéros 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No. 4. Les lots No. 11 et 12 de l'îlet No. 3, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Wallace. Le lot No. 11 a une profondeur de 110 pieds, et le No. 12 de 137 pieds. Les lots Nos. 9, 10 et 11 de l'îlet No. 4, mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Washington. Le No. 9 a une profondeur de 187 pieds 6 pouces; le No. 10 de 110 pieds, et le No. 11 de 110 pieds sur la rue Dixon. Le No. 12 a 56 pieds de façade sur la rue Dixon, sur une profondeur de 120 pieds.
Conditions.—Neuf mois de crédit, en un billet souscrit et endossé à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
21 juillet.—11, 13 et 26 aout.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de G. W. McDaniel. Attendu que James McKinney a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de George Washington McDaniel, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1840.
24 jt F. DUGUÉ, Juge.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, Nouvelle-Orléans, le 24 juillet 1840.
UN esclave a trouvé et a laissé à cette banque une somme d'argent qui sera remise au propriétaire en prouvant qu'elle lui appartient, en payant les frais et en laissant une récompense à cet esclave.
25 jt J. B. PERRAULT, caissier.

BANQUE DE CITÉ. Nlle.-Orléans, 24 juillet 1840.
CETTE Banque tire des traites à vue sur New-York, Paris.
25 jt R. J. PALFREY, caissier.

MAQUEREAUX nouveaux—100 demi barils maquereaux nos. 1, 2 et 3, de qualité très supérieure, dernièrement reçus et à vendre par STETSON & AVERY, 30, rue Gravier. 30 jt

MELASSES—34 boucauts reçus par le steam-boat John Armstrong, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nile-Levée. 30 jt

COUTELLERIE de Rogers de toute espèce—Rasoirs, couteaux, canifs pour les comptoirs &c., importés et garantis, à vendre par NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp. 30 jt

NORMAN, STEEL & Co. rue du Camp No. 14, ont constamment à vendre un assortiment complet de livres et d'articles de bureau de toute sorte. 30 jt

LIQUEURS du pays—100 barils eau de vie 1re. preuve,
100 barils genièvre,
80 barils rum,
25 do alcool,
25 do esprit de vin, en débarquement et en magasin, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville. 31 jt

FLANELLES—16 balles flanelles de couleurs à carreaux [illegible]
10 caisses kerseys,
6 balles do
[illegible]

M[?] à vendre P. A. GIRAUD, Nouvelle Levée. 1 aout

V[?] caisses Vin rouge et vin [?] 1 balle d'amandes [?] P. A. GIRAUD, 6, Nile Levée.

SANGSUES.
RECU par la barque Eulalie, un petit lot de sangsues, à vendre, au dépôt général, rue de Quartier No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée.

FER DE SUEDE.
LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1/4 sur 1 1/4 jusqu'à 12 sur 1/2; de carré de 1/2 à 3 pouces; de rond de 1/2 à 3 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par quantités à leur gré des conditions libérales.
19 juv—6m HUGO C. OILDEMEESTER, 44, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, d'envoi de MM. [?] Schiedam [?] pipes genièvre de Hollande de la marque bien connue du bateau à vapeur, qu'il offre à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses. HUGO C. OILDEMEESTER
19 juv—6m 44 rue Bienville